

Règlement du concours “3 minutes pour garder l’orthophonie en mémoire” : édition 2023

Article 1 :

Le concours « 3 minutes pour garder l’orthophonie en mémoire » est organisé par la Fédération Nationale des Etudiants en Orthophonie (**FNEO**), c/o La FAGE, 79 rue Perier, 92120 MONTROUGE.

Article 2 :

Sont autorisés à concourir les étudiants en orthophonie de la promotion sortante 2023, issus de tous les centres de formation que la **FNEO** représente. Les étudiants peuvent concourir seuls ou à deux selon la façon dont ils ont réalisé leur mémoire. Tous les types de mémoires peuvent être présentés. La participation est gratuite.

Article 3 :

Par la soumission d’une candidature, les candidats acceptent les termes du présent règlement.

Article 4 :

Pour concourir, les candidats devront se préinscrire avant le 30 juin 2023 par l’intermédiaire d’un questionnaire que les étudiants recevront par mail, par le biais du pôle présidence de leur association locale. Il sera également disponible sur la page Facebook dédiée au concours (Concours 3 minutes pour garder l’orthophonie en mémoire), sur le site de la **FNEO**, ainsi que sur le compte Instagram dédié à la recherche de la **FNEO** (@fneo.recherche).

Les candidats devront ensuite faire parvenir à la **FNEO** leur vidéo, de 3 minutes maximum, au format 16:9 (qualité minimale 960x540), avec l’extension “.mp4” avant le 30 août 2023. La proposition devra respecter le cahier des charges suivant :

- Vulgariser le contenu de la vidéo pour le rendre accessible au grand public
- Présenter une étude menée dans le cadre du mémoire de fin d’études du ou des candidats
- Montrer l’apport de leur étude pour la profession et/ou les patients
- Respecter la notion d’éthique lors de la présentation de pathologies
- Élargir l’accessibilité de la vidéo en la sous-titrant

Article 5 :

Les candidats autorisent la **FNEO** à diffuser et exploiter leur vidéo à des fins non commerciales.

Les vidéos seront postées sur le compte Youtube de la **FNEO**, dans une playlist prévue à cet effet.

Les vidéos gagnantes seront visionnées lors de l’assemblée générale du congrès de la **FNEO**, ainsi que sur les pages Instagram et Facebook mentionnées dans l’article 4.

CONTACTS

Benjamin BOH
Président
presidence@fneo.fr
06.99.63.01.11

Agathe PHILIPP
Vice-présidente en charge
de la recherche
recherche@fneo.fr
06.59.16.80.29

Article 6 :

Trois lauréats (premier, deuxième et troisième prix) seront désignés par un jury dont la composition est la suivante :

- Un étudiant en orthophonie
- Un étudiant en dehors du champ de la santé
- Un représentant de la FAGE
- Un orthophoniste
- Un orthophoniste chercheur représentant l'UNADREO
- Un médecin généraliste
- Un médecin spécialiste
- Un professionnel en dehors du champ de la santé
- Un lycéen
- Un retraité
- Un membre invité

Le jury sera présidé par la Vice-Présidente en charge de la Recherche de la **FNEO** (Agathe Philipp). Elle n'aura pas le droit de vote mais aura pour rôle d'animer les délibérations et de trancher si la situation l'exige.

Article 7 :

Un « prix du public » sera remis à la candidature qui aura été la plus plébiscitée par les internautes lors d'un vote en ligne qu'organisera la Vice-Présidente en charge de la Recherche de la **FNEO**. Pour voter, il faudra se rendre sur la chaîne Youtube de la **FNEO** et mettre un like sur sa vidéo préférée, dans la playlist dédiée à l'édition 2023 du concours.

A noter qu'une vidéo ne peut pas obtenir un prix du jury et le prix du public. Dans le cas où une vidéo se verrait plébiscitée par le jury et par le public, elle remporterait le prix du jury quelle que soit sa nature (premier, deuxième ou troisième prix du jury). Le prix du public serait donc attribué à la vidéo suivante ayant eu le plus de votes des internautes, sous réserve qu'elle ne reçoive pas de prix du jury non plus.

Article 8 :

Les quatre gagnants se verront remettre leurs prix lors du XXIème Congrès National de la **FNEO**, en octobre 2023 à Rouen.

Leur trajet leur sera remboursé sous certaines conditions. Les modalités de remboursement leur seront communiquées en amont par la trésorière de la **FNEO**.

CONTACTS

Benjamin BOH
Président
presidence@fneo.fr
06.99.63.01.11

Agathe PHILIPP
Vice-présidente en charge
de la recherche
recherche@fneo.fr
06.59.16.80.29

Article 9 :

En cas de trop forte participation (plus de 15 candidatures), une présélection de 15 vidéos sera effectuée par le Bureau National (BN) de la **FNEO**, avant présentation au jury. Le BN veillera à ce que la sélection donne un aperçu aussi large que possible de l'orthophonie et de la formation initiale, et prendra en compte les critères suivants :

- Accessibilité de la vidéo au grand public
- Pertinence de la problématique et de sa présentation
- Originalité de la vidéo
- Lisibilité et compréhensibilité de la vidéo



CONTACTS

Benjamin BOH
Président
presidence@fneo.fr
06.99.63.01.11

Agathe PHILIPP
Vice-présidente en charge
de la recherche
recherche@fneo.fr
06.59.16.80.29